

Négo ou chantage ?

Aix en Provence le 11/03/21

RAPPEL DE LA NOTE APPLICABLE

- politique salariale 2021 maximum de 1,5 % **en fonction de la situation économique de chaque société ? Ben voyons !**
- politique salariale 2022 maximum de 2 % **en fonction de la situation économique de chaque société ? De mieux en mieux, les « négos » de 2022 ont déjà commencé ???**
- Mise en œuvre de la politique salariale sur la paye de juillet 2021 **sans effet rétroactif !? Vous êtes Sérieux là?**
- une prime « exceptionnelle », pour les mensuels, d'un montant maximum de 200 € **tenant compte de la situation économique de chaque société**
- Part variable en mars comme d'habitude... **Merci vraiment...**
- un effort de solidarité « **particulier** » sera demandé aux LR12 : gel de la politique salariale 2021 (hors rémunération variable). **Les pauvres...**

Conditions de la négo... UN CHANTAGE !

Y a pas de sous, donc prime compensatoire de 120€ brut pour les mensuels, soit 15,60€/mois de janvier à juillet. Si vous dites non vous n'aurez rien et serez tenus pour responsables !!! Votre réponse ???



Scandaleux ! Indexer la valorisation des salariés au résultat de l'entité alors que la stratégie et la structure nous sont imposés... Et les prix de vente en plus !?

Les efforts ont été faits !!!

La **CFDT** de Thales SESO va tout mettre en œuvre pour que le travail effectué soit valorisé malgré le contexte !

S'engager pour chacun, Agir pour Tous
Consultez notre site : <https://www.cfdt-thales.com>